



Commune de  
La Peyratte

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

---

L'an deux mil seize le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, Mme PILLOT Marguerite, et M. JAMONNEAU Claude

Absents : Mme MICHEAU Séverine, M. GOURBEAU Benjamin, Me BUTET Laetitia, M. DUBOIS Victorien

Pouvoir : Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à M. FRANCOIS Xavier  
M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à M. RAUX Samuel

Secrétaire : Mme BREMENT-MARQUIS Monique

Début de la séance à 20h40

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016 :

Aucune observation

Vote : 11 POUR

### DELIBERATIONS

#### → PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que depuis la rentrée 2016-2017, un enfant de notre commune emprunte le transport scolaire pour rejoindre de La Ferrière en Parthenay. Jusqu'à ce jour, la commune de la Ferrière prenait en charge intégralement la dépense du transport scolaire mais considérant l'évolution des tarifs du transport scolaire par le Conseil Départemental, il est demandé le remboursement de 100€ (montant annuel sollicité par le Conseil Départemental par enfant).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et rembourser ce montant sous facturation.

VOTE : voix 11 pour,

- Accepte le versement de 100€.

#### → DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE THENEZAY / FOYER SOCIO-EDUCATIF THENEZAY

Monsieur le Maire annonce que le collège de Thénézay et le foyer socio-éducatif ont déposé une demande de subvention, pour l'année 2016, à la commune.

Le collège de Thénézay sollicite une aide financière à hauteur de 358€, soit environ 14,30€ / élève habitant La Peyratte. 25 élèves sont enregistrés pour l'année 2016-2017. Cette aide leur permettrait de mener leurs programmes d'actions pédagogiques (séjour en Italie 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> + séjour association sportive -tous- séjour intégration 6<sup>ème</sup> au Louvre).

Le foyer socio-éducatif du collège La Fontaine de Thénézay sollicite une aide financière d'un montant de 125€. Cette somme permet d'avoir accès à des ateliers pause après le repas le midi ou à des clubs proposés (nature, foot-bad, jeux de société...) ou à acheter des fournitures nécessaires au fonctionnement des clubs. En 2015, à la suite de leur demande, la somme de 162 € leur avait été versée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subvention.

VOTE : voix 11 pour

- Donne un avis favorable pour ces 2 demandes de subventions

## → MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour mémoire, montant budgétisé en investissement 2016 :

Chapitre 20 : 37 543,20

Chapitre 21 : 480 941,72

Total : 518 484,92

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de :

Chapitre 20 : 9 385,80

Chapitre 21 : 120 235,43

Total : 129 621,23

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter ces propositions.

VOTE : voix 11 pour,

- Approuve de mandater à hauteur de 25% les dépenses d'investissements budgétés

## → DEMANDE DE SUBVENTION : DETR 2017- PROJET MILLE CLUB

Monsieur le Maire annonce, qu'étant donné que le rendez-vous avec Pays de Gâtine a été annulé, aucune délibération ne sera prise ce soir.

Une commission est programmée le mardi 3 janvier 2017 à 20h30 avec le cabinet Archi Mag afin de refaire un point sur le dossier.

Des aides, auprès de Séolis, peuvent être demandées également.

## → OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire fait part qu'au vu du recrutement de Monsieur Christophe Houde, il faut faire une ouverture de poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Ce poste remplace les 2 postes ouverts actuellement dont Monsieur Dany PASSEBON était référent, celui d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et garde champêtre chef principal.

Monsieur Christophe Houde est recruté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en contrat à durée déterminée, à raison de 35 hrs, en tant qu'agent d'entretien des espaces verts. Sa rémunération sera fixée à l'indice brut de 340.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir ce poste.

VOTE : voix 11 pour,

- Accepte l'ouverture de ce poste

## → MODIFICATION DE L'IAT DES AGENTS

Afin d'ajuster les agents au même niveau, Monsieur le Maire propose que le taux applicable du versement de l'IAT soit de 1,70 % pour les agents ci-dessous mentionnés ;

AGENTS	GRADE	Coeff *	MODIFICATION		
			janv-17	TAUX	
Mme PEPIN Sabine	Adjoint administratif 1ère classe	1,65	64,22 €	1,95	75,90
Mme BLANCHARD Cécile	Adjoint administratif 2ème classe	1,65	35,51 €	1,70	36,59
M. GABARD Jean-Joseph	Adjoint technique 2ème classe	1,45	54,62 €	1,70	64,04
M. ROY Alain	Adjoint technique 2ème classe	1,20	45,20 €	1,70	64,03
M.HOUDE Christophe	Adjoint technique 2ème classe	1,20	45,20 €	1,70	64,03
Mme POIRault Nadège	Adjoint technique 2ème classe	1,62	55,79 €	1,70	58,55
			678,94 €		741,54 €



Le taux, des autres agents, reste inchangé.

Le versement et les modalités restent inchangés également.

Il est proposé que Madame PEPIN Sabine, au vu de son grade et de son ancienneté soit réévalué à 1,95 %.

VOTE : 11 voix pour

- Donne un avis favorable pour appliquer le taux de 1,70% et 1,95 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **→ F.D.G.D.O.N : CONVENTION DE PIEGEAGE DES RONGEURS AQUATIQUES 2017-2018-2019**

Le FDGDON met en œuvre une opération de lutte collective contre les rongeurs aquatiques du Thouet. L'encadrement technique et la gestion administrative et financière de l'opération sont assurés par la fédération.

La commune de La Peyratte s'est engagée dans cette opération depuis 2008. La dernière convention arrive à terme le 31 décembre 2016. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler cette convention pour les années 2017-2018-2019 sur la base financière de 720 € par an.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de piégeage avec le FDGDON pour une période de 3 ans (2017-2019) sur la base financière de 720 € par an.

VOTE : 10 voix pour et 1 abstention

- Donne un avis favorable pour le versement de la somme de 720 € mais souhaiterait avoir des éléments pour justifier cette somme ; nombre d'intervention dans l'année, des données chiffrées sur leur compte ....

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### **➤ Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

Monsieur RAUX Samuel annonce que la camion tribenne a été volé dans la nuit de lundi 12 à mardi 13 décembre 2016. Une caisse à outils et du fioul ont été également dérobés. Une déclaration à la gendarmerie a été faite et une enquête est ouverte. Groupama est en charge du suivi de ce dossier.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la famille Moreau au sujet d'une demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce courrier sera transmis au service compétent de La Communauté de Communes de Parthenay.
- Les plantations prévues par Prom'haies aux Coudrelles sont prévues, avec les enfants de l'école, mardi 3 janvier 2017 à 13h50. Il en sera suivi d'un goûter.
- Monsieur le Maire a le plaisir de nous informer qu'une aide de la Région de 8 540€ a été confirmée pour le projet de la Trame Verte et Bleue.
- Monsieur le Maire a reçu le cabinet Urba 37 afin de prendre connaissance du projet de la Maison Lafond et nous faire part de leurs remarques et idées.
- Les vœux de la commune seront le dimanche 15 janvier 2017 à 11h30.
- Pour le projet de la maison médicale, Monsieur le Maire nous fait part qu'ils sont en attente du devis de CAUE.
- Alpha géomètre doit prendre contact avec nos services afin de régler le problème de bornes aux Belletières.
- Groupama conseille de solliciter le médiateur de la République pour essayer de régler les litiges en cours, avant d'avoir recours au tribunal.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 23 JANVIER 2017 A 20H30 A LA MAIRIE**

**FIN DE SEANCE A 22H05**